

Produit concerné : Sage Paie et RH

Sujet mis en avant : Installation de Sage Déclarations Sociales

◆ **FAQ : Les installations de Sage DS**

○ **Rappel : Utilisation d'une Paie réseau**

Si vous travaillez à partir d'une paie dont la licence est une paie Réseau, il convient d'installer la paie sur le serveur et les installations poste client sur les postes clients. Inversement, une paie mono poste ne doit être installée que sur une machine «client» et non sur le poste serveur. Le guide de préconisations détaille les différents modes d'installation.

○ **Est-ce une version standard ou avancée de DS qui est installée ?**

La version est liée à la clé d'authenticité de la paie. L'information se retrouve dans le menu «? /A propos de» de l'application Sage paie et dans «? / A propos de de Sage DS».

○ **Quelle est la version minimale de Framework nécessaire à Sage DS ?**

La version 2 est nécessaire. La version 3.5 SP1 est également obligatoire avec la version 3.00a de Sage DS.

○ **Quels ports de communication sont utilisés par Sage DS ?**

Les ports utilisés sont les suivants :

- le premier port libre en 8200 et 18200
- le premier port libre à partir de 8102

Vérifier qu'ils soient ouverts sur les antivirus et firewall

○ **Peut-on utiliser Sage Paie pendant l'utilisation du module DS ?**

Oui, sauf lors de l'exécution des étapes de transfert de la déclaration de Sage Paie vers DS et de synchronisation des données de Paie.

- **Si les fichiers prh et sdf d'une société sont supprimés ou renommés, dans Sage DS, bouton « Dossiers », la société est toujours présente. Comment la supprimer ?**

Il est nécessaire de supprimer la société à partir du bouton «Dossiers» en étant logué en tant que Superviseur dans Sage Paie, grâce à la croix présente devant le dossier.

- **Dans le cas d'un poste non équipé d'internet, est-il possible de récupérer le dossier DS généré pour effectuer la transmission à partir d'un autre poste?**

Si le poste n'est pas équipé d'internet, il est préférable d'utiliser le mode indirect de Sage Direct. Dans Sage Direct, menu « Outils/Options », onglet « Connexion », double cliquer sur le dossier « Déclaration DADSU », cocher l'option « Par export de fichier » (hors connexion Internet). Le fichier en question sera alors importé sur le poste équipé d'internet pour un envoi via Sage direct.

- **D'où est repris le nom de la société en entête du module DS ?**

Le nom de la société repris dans l'entête du module DS est celui de la raison sociale saisie sur l'établissement principal du dossier.

- **Le format de la zone n'est pas correct ou la zone se vide en cliquant dessus. Que faire ?**

Dans les options régionales du poste de travail, ressaisir une virgule et revalider les options.

- **Existe-t-il un manuel électronique pour le module DS ?**

Dans le module DS, cliquer sur « ? /Aide ». Il existe aussi un guide de prise en main disponible dans la vignette N4DS de la base de connaissance.